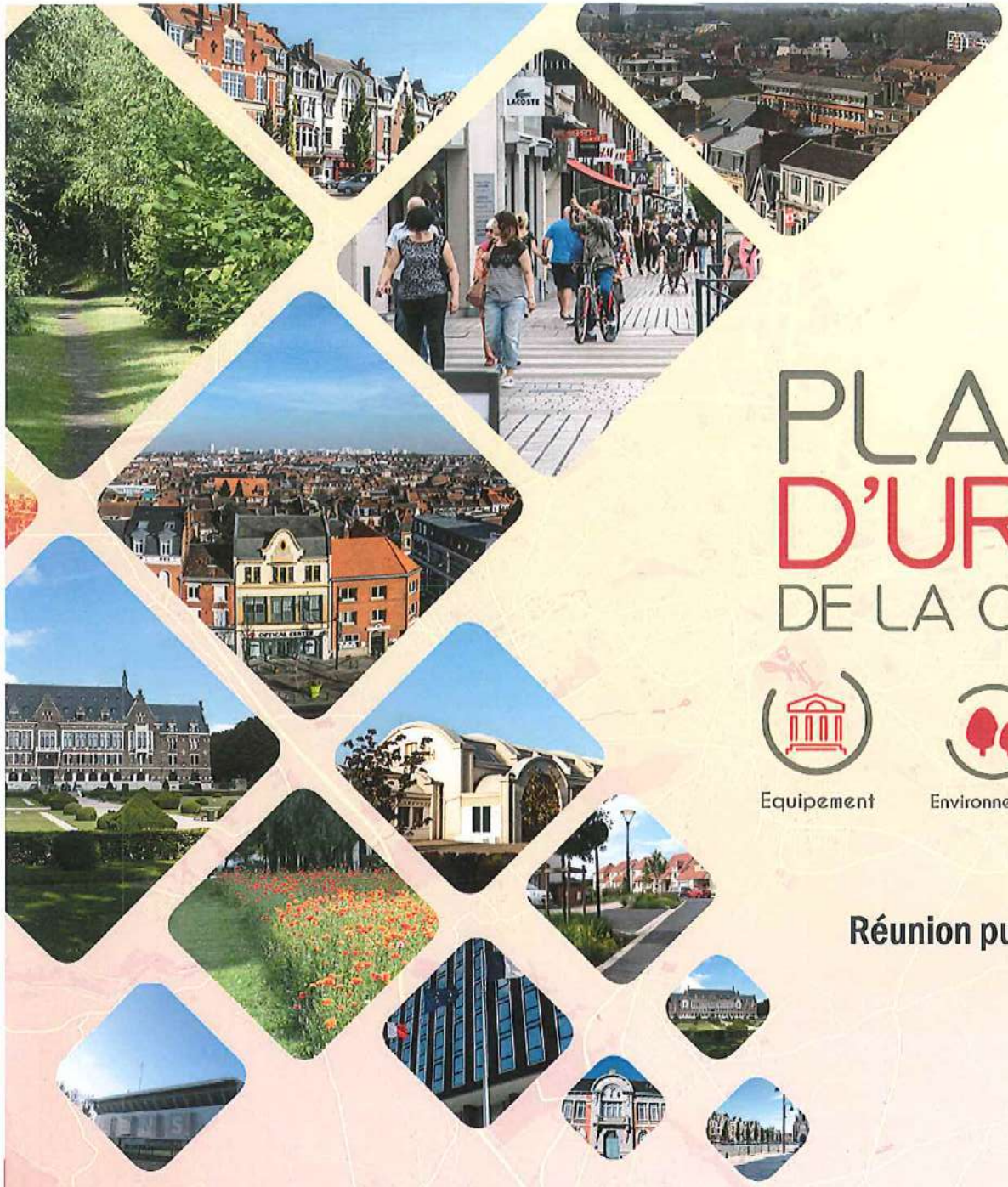

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LENS

Equipement | Environnement | Habitat | Economie | Déplacement

Réunion publique – Présentation du PADD
24 mai 2018

ville de lens

La réunion publique

Introduction

Présentation de l'ordre du jour

Introduction par la Ville de Lens

Présentation du Projet d'Aménagement et Développement Durables

Qu'est-ce qu'un PLU et un PADD ?

Structuration du PADD : présentation des deux axes

Echange entre le public, les élus et le groupement d'étude

Echanges et débat autour du PADD

Conclusion

Merci d'être avec nous !

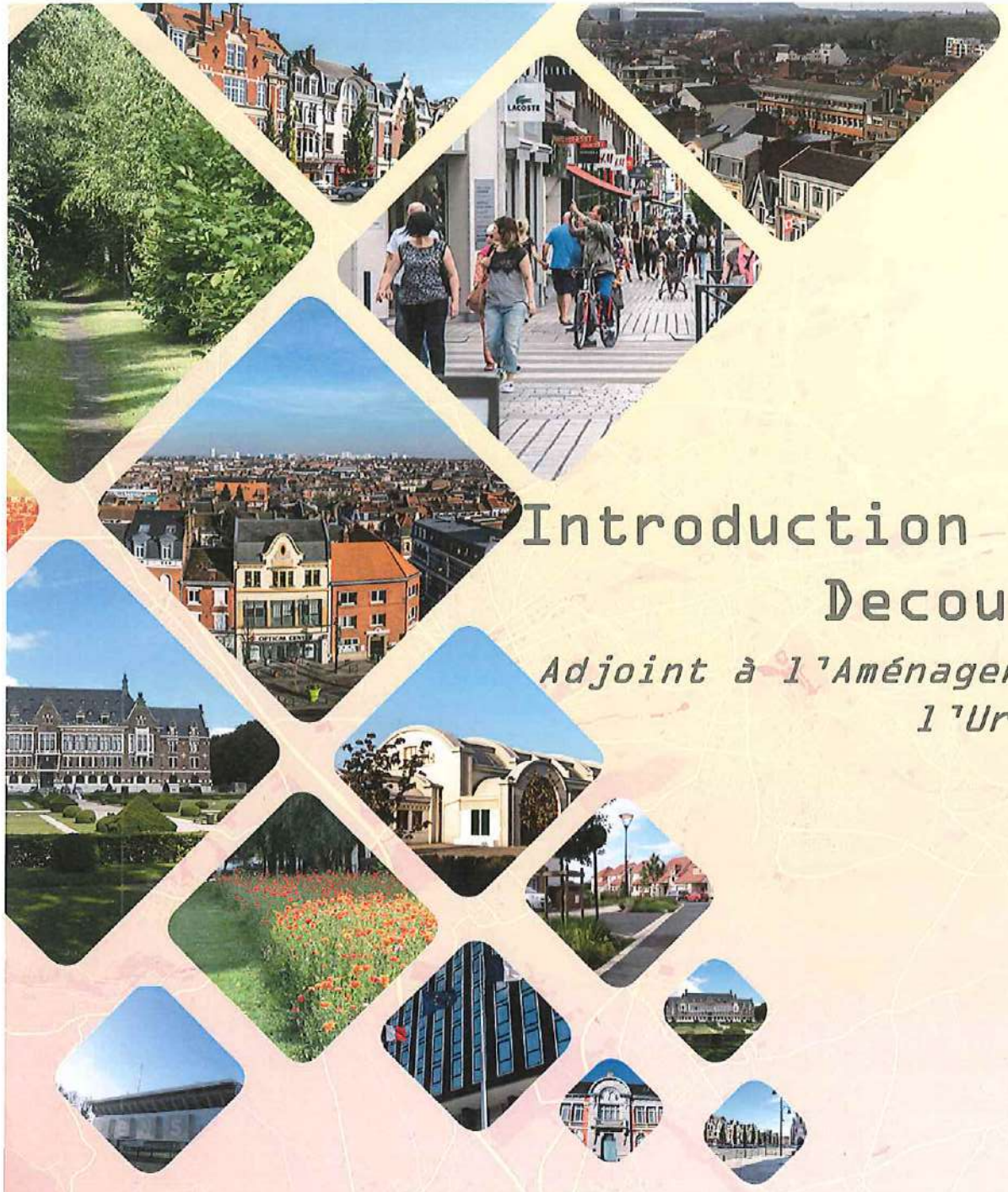

Introduction de M. Jean-Paul Decourcelles

Adjoint à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme

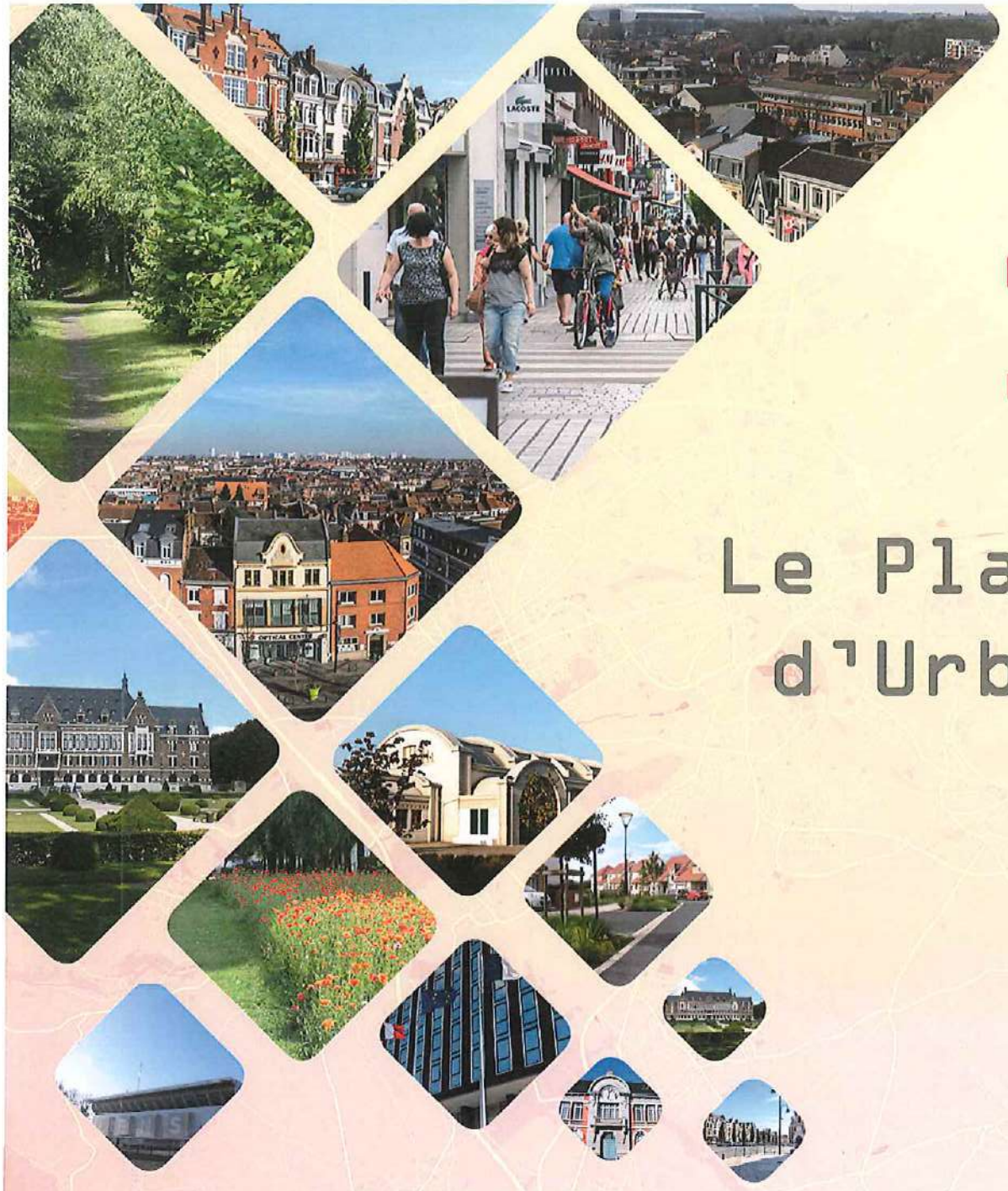

1

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme

Le PLU détermine les règles de construction applicables à tous les secteurs de la Ville.
Il régule localement l'aménagement urbain et ses composantes.

- un outil adapté au contexte local
- un outil réglementaire pour les dix prochaines années
- une démarche normalisée
- un outil évolutif
- de nombreux thèmes

Les étapes de la révision

CONCERTER

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Quel état du territoire ?

Véritable photographie de la commune, il analyse ses atouts et contraintes sous tous les angles : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, etc.

Phase terminée

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Quel projet pour Lens à l'horizon 2030 ?

Pièce centrale du PLU, le PADD traduit les choix retenus par la Ville à partir des enjeux issus du diagnostic et les décline en orientations concrètes pour le développement futur de la commune.

Phase en cours

LA TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

Quelles règles communes pour mettre en œuvre ce projet ?

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Il définit des zones délimitées dans un plan de zonage, qui précisent les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur.

Phase suivante

LA VALIDATION

Avant l'approbation définitive du PLU, les personnes publiques associées à la démarche sont consultées une dernière fois et une enquête publique est organisée pour recueillir les derniers avis des Lensois.

APPROBATION DU PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le PLU devient légal et opposable après son approbation.

Une démarche partagée

Des outils dédiés pour vous informer

- Des articles
- Une exposition évolutive et itinérante
- Le site internet de la Ville de Lens

Des espaces d'expression pour participer

- Réunions publiques
- Registre d'expression
- Des groupes de travail
- Une adresse mail dédiée :

revisionplulens@mairie-lens.fr

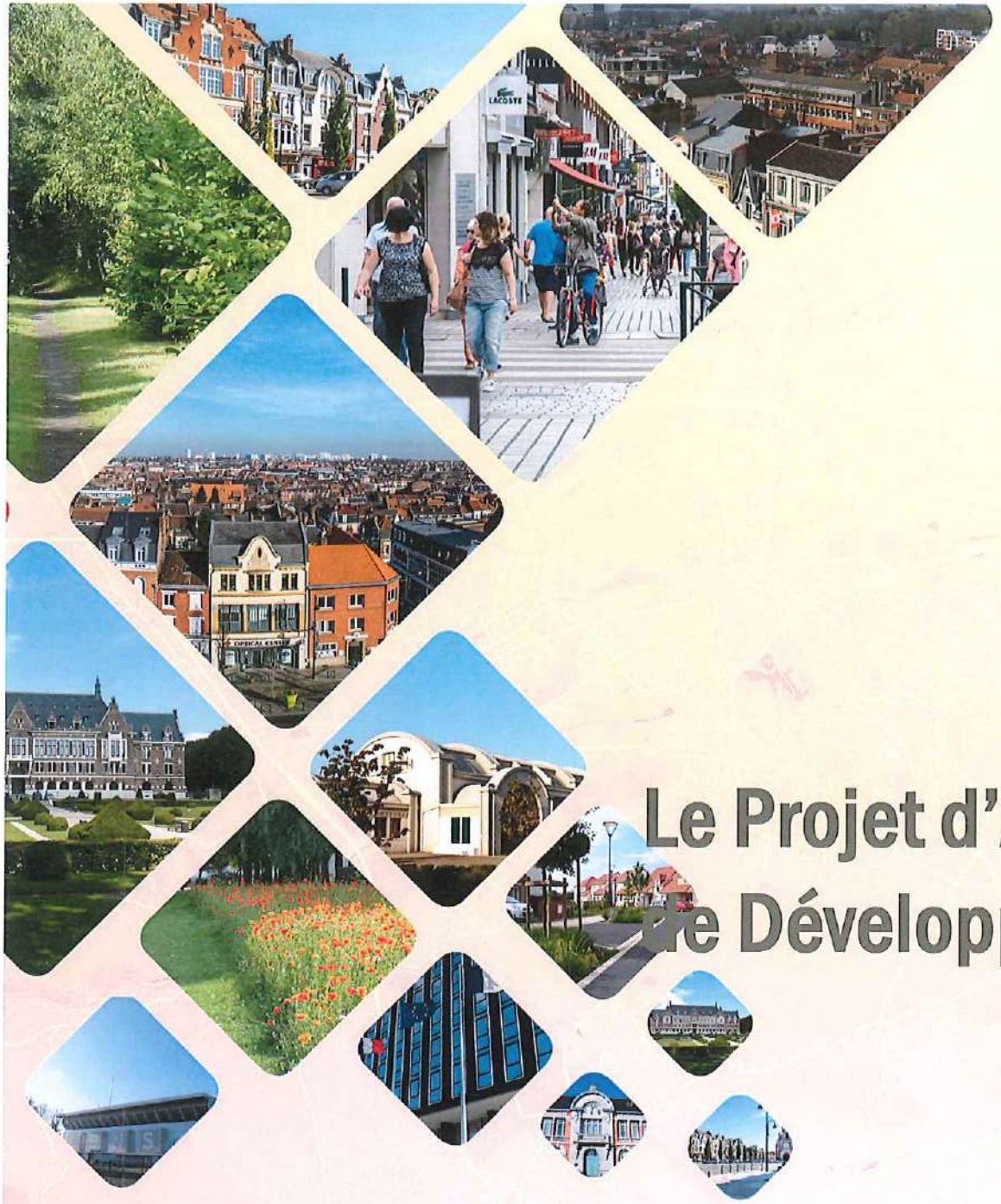

2

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

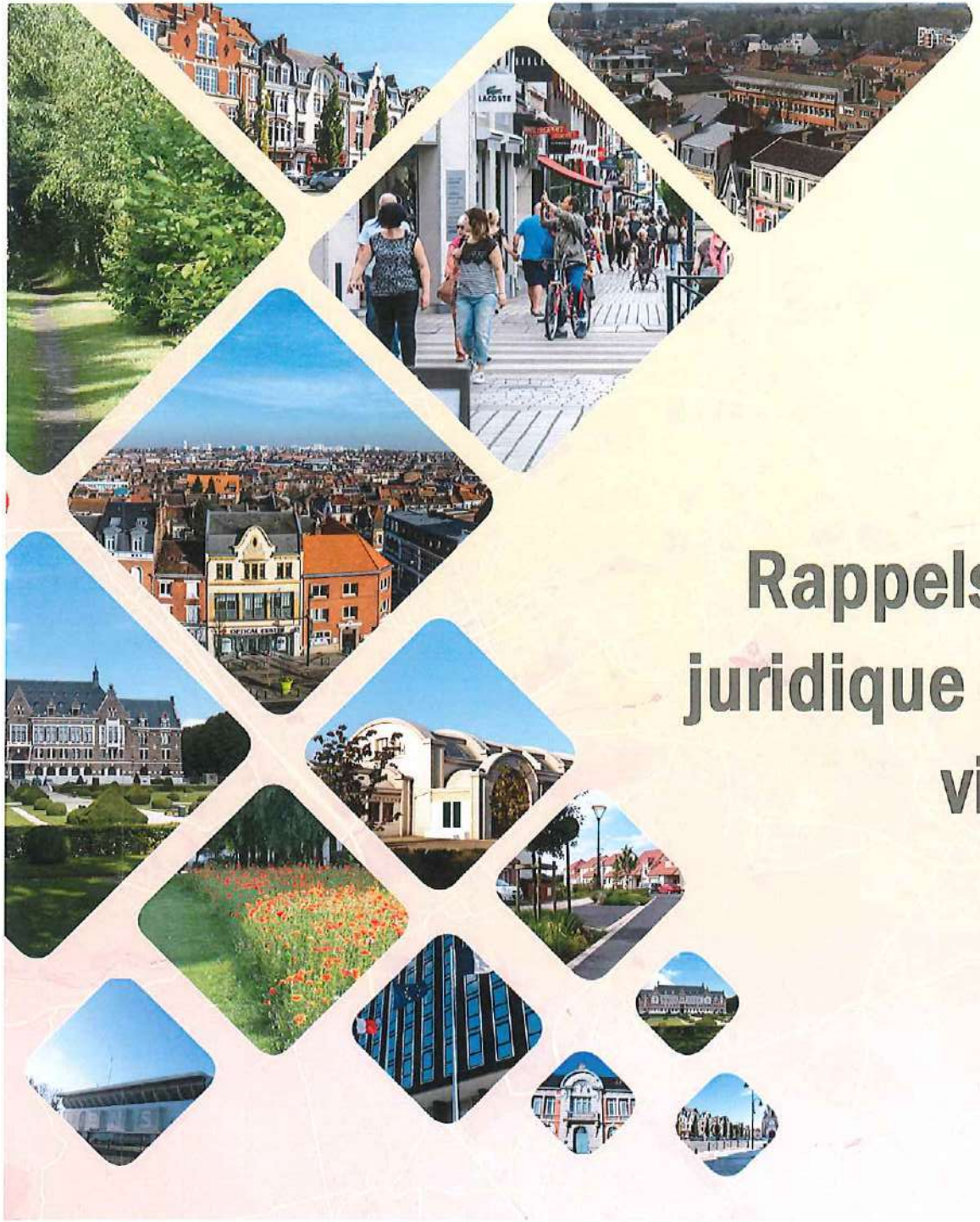

Rappels du contenu juridique et du PADD en vigueur

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables c'est...

La formalisation du projet de ville pour les **10 ans à venir**

La traduction des **besoins des habitants** à travers les **choix de la Municipalité**

Un document **fédérateur** et **lisible** par tous

De **grandes orientations** en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de déplacements....

Un projet qui prône un urbanisme **respectueux de l'environnement**

Rappel du code de l'urbanisme

Article L151-5 du Code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

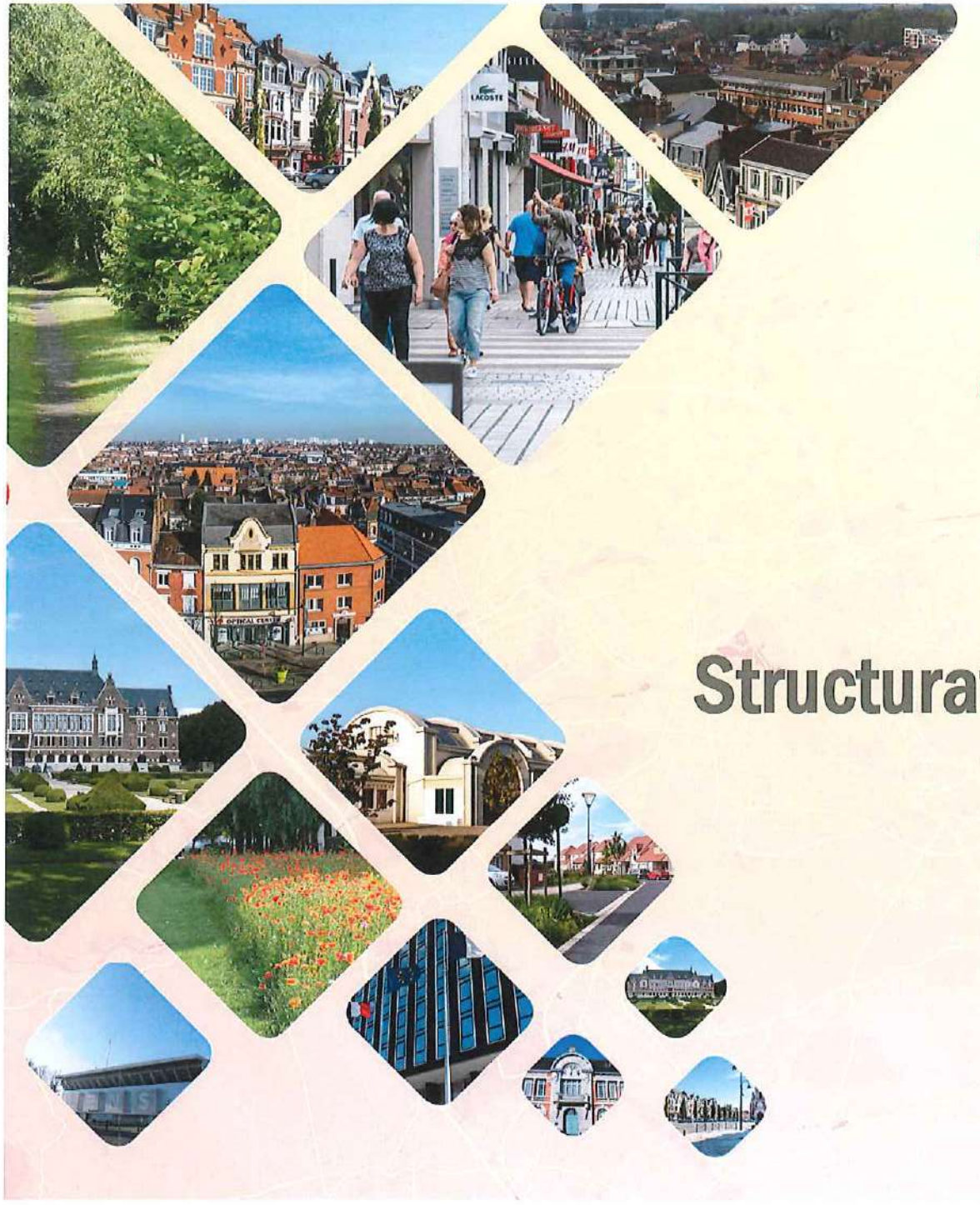

3

Structuration du PADD

Un PADD en 2 axes ...

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

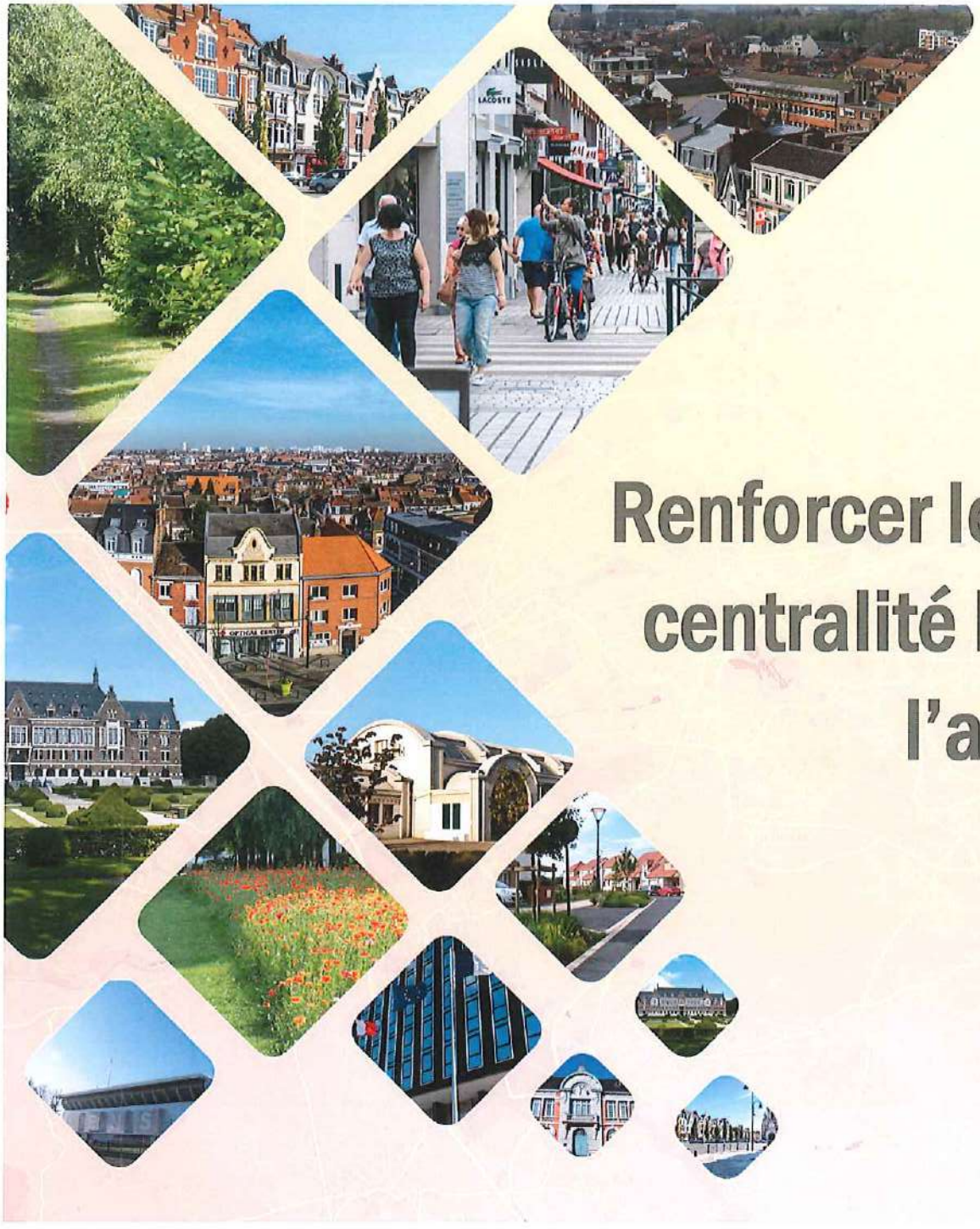

Axe 1 :

Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

1.2 Prôner une ville en mouvement

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Un tissu économique diversifié à maintenir**
- **Une polarité commerciale historique à conforter**
- **Assurer le rayonnement des grands équipements**
- **Une accessibilité métropolitaine à valoriser**
- **Participer à la valorisation du paysage à l'échelle métropolitaine**

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Un tissu économique diversifié à maintenir**

- Lens, ville-centre de la 5ème métropole régionale
- 21 930 emplois en 2013 et 2 625 établissements
- 65% des actifs sont des cadres et des employés, ou exercent une profession intermédiaire.

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013
Commune de Lens

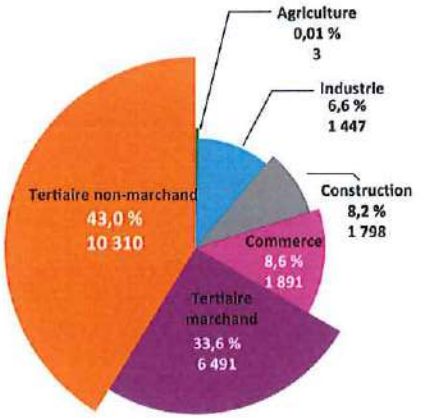

Des filières innovantes et pôles d'excellence présentes sur le territoire:

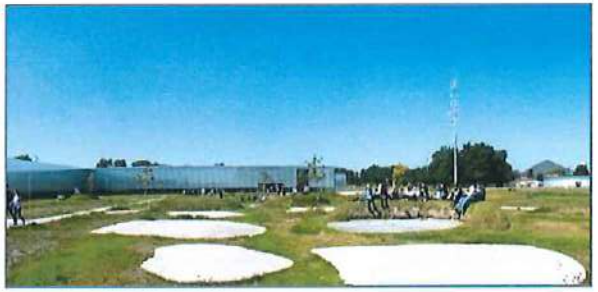

Le musée du Louvre Lens

LE COOPWORK
COWORKING CAFE

Espace de travail partagé: le Coopworl – Source: coopconnection.fr

Le nouveau Pôle numérique culturel – Source: La voix du Nord

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Une polarité commerciale historique à conforter**

rue René Lanoy – Source : Even conseil

Place Jean Jaurès– Source : Lens

83 % de l'offre commerciale est concentrée dans le centre-ville

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Assurer le rayonnement des grands équipements**

• *Lens – La Faculté des sciences Jean Perrin (anciens Grands bureaux de la Compagnie des mines de Lens) © Université d'Artois*

Crèche Suzanne Lacore

Stade Bollaert

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Une accessibilité métropolitaine à valoriser**

Liaisons nationales & régionales

- l'A21 : reliant le nord de Lens à la Belgique
- l'A1 : axe Paris-Lille
- l'A26 : axe Calais-tunnel sous la Manche/Reims et vallée du Rhône Italie/Suisse

Liaisons communales

- La RN45 : axe reliant Est-Ouest intra-agglomération
- La RN17: Paris-Arras/Lille
- La RN45 : Lens-Lille Ouest
- La RD 937 : Lens-Béthune

Une offre en TC et TAD

- Tadao
- Tadao Proxibus
- Lignes Bulle 1 et 3
- 2 lignes bleues

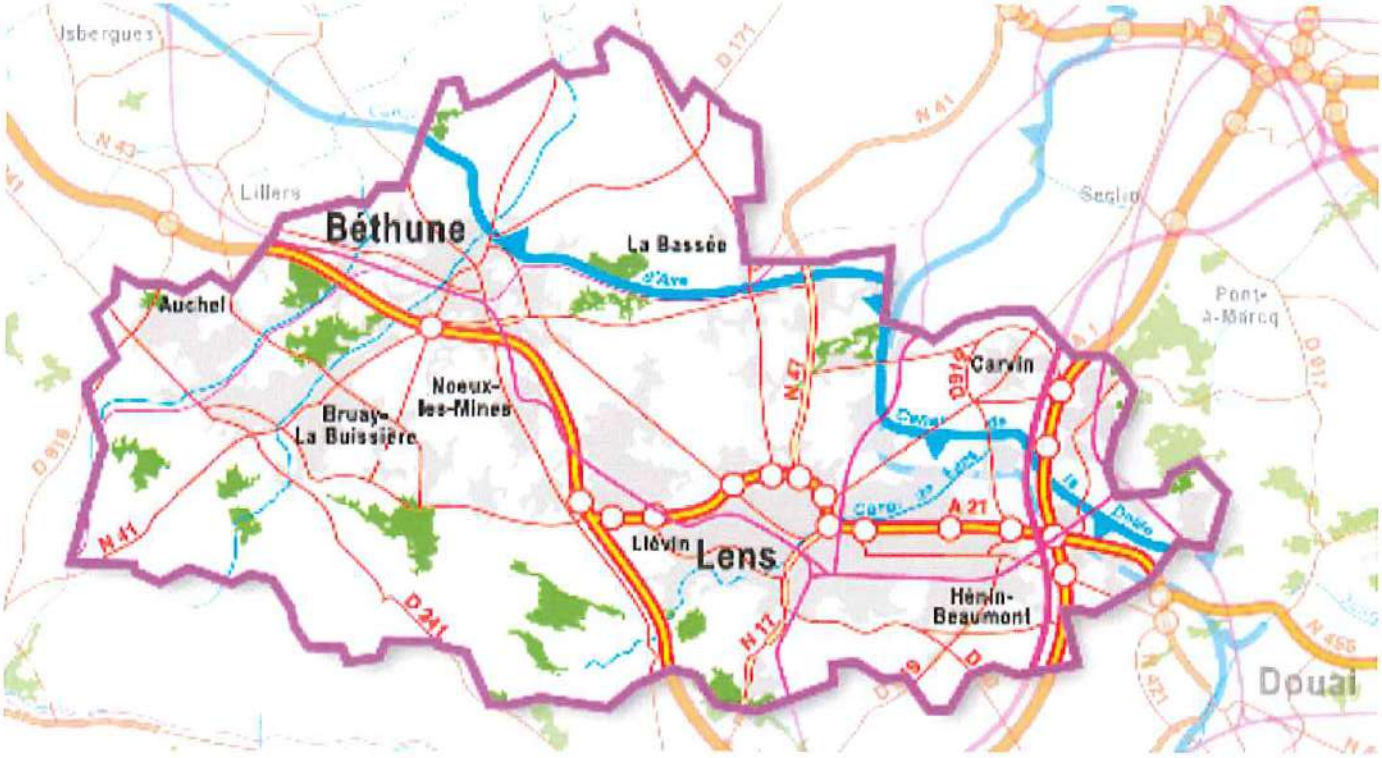

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.1 Affirmer une ville centre dynamique et attractive

- **Participer à la valorisation du paysage à l'échelle métropolitaine**

Les cités minières, des alignements d'arbres qui viennent accompagner les alignements bâtis, avenue Saint-Edouard – Source : Even conseil

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

PLU de Lens

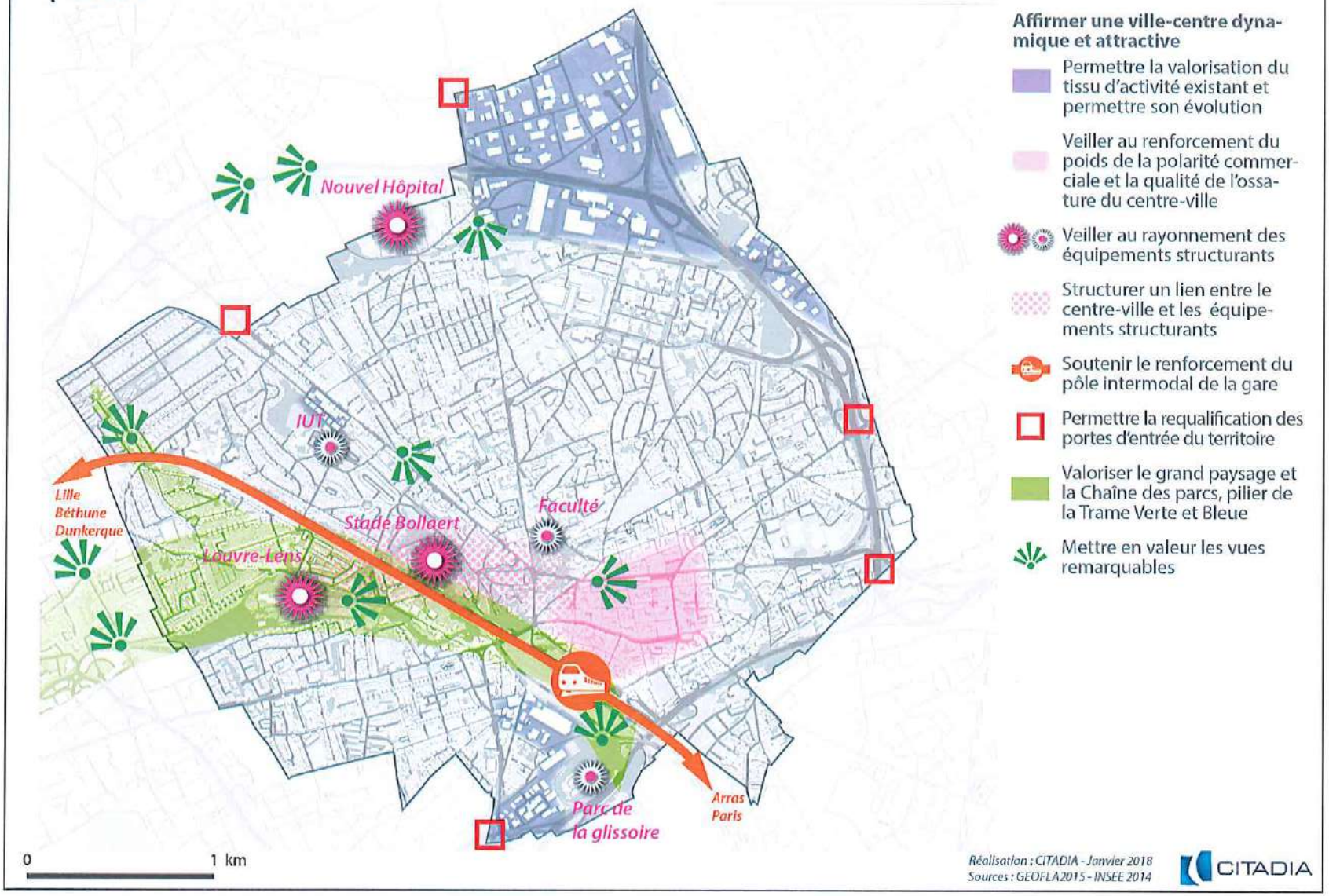

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.2 Prôner une ville en mouvement

- **Intensifier les démarches en faveur de l'accueil de nouvelles populations**
- **Réaliser des projets au service du renforcement de l'attractivité du territoire**

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.2 Prôner une ville en mouvement

- **Intensifier les démarches en faveur de l'accueil de nouvelles populations**

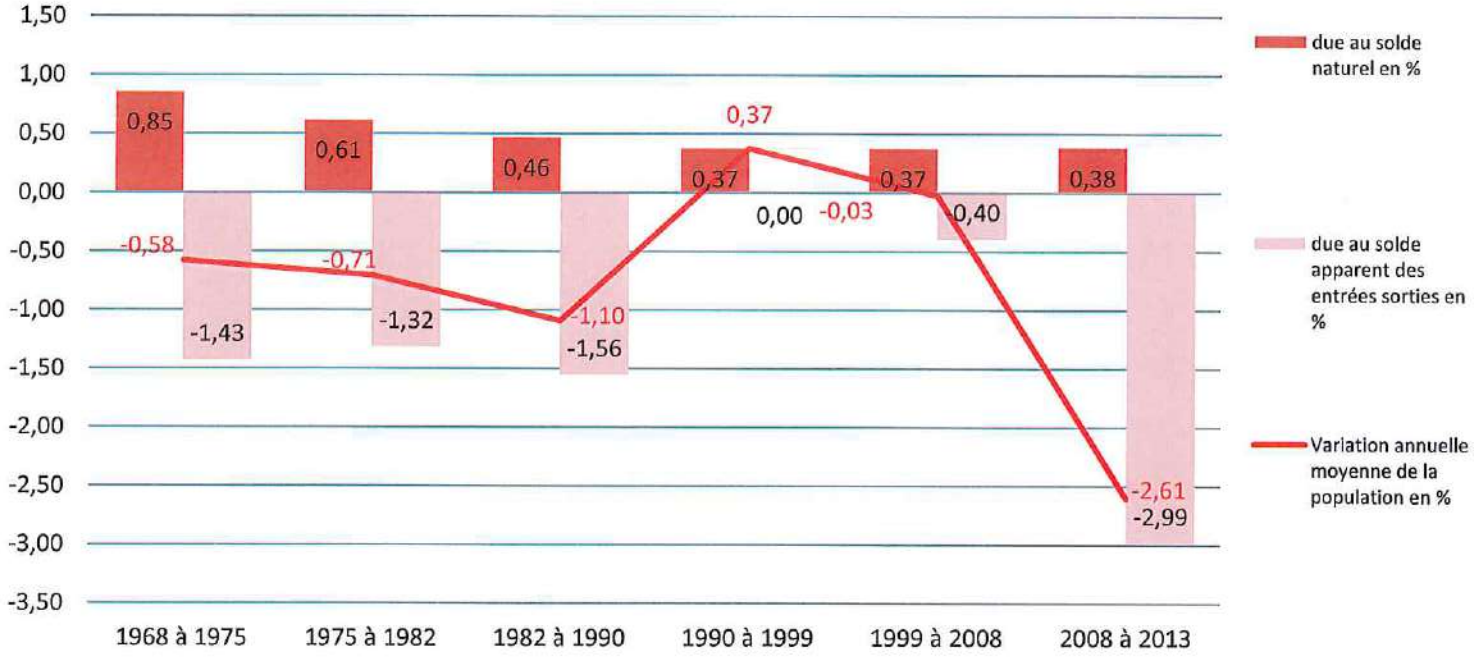

Contribution des soldes migratoire et naturel dans la croissance démographique lensoise (1968-2013)
Source : INSEE

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

1.2 Prôner une ville en mouvement

- **Réaliser des projets au service du renforcement de l'attractivité du territoire**

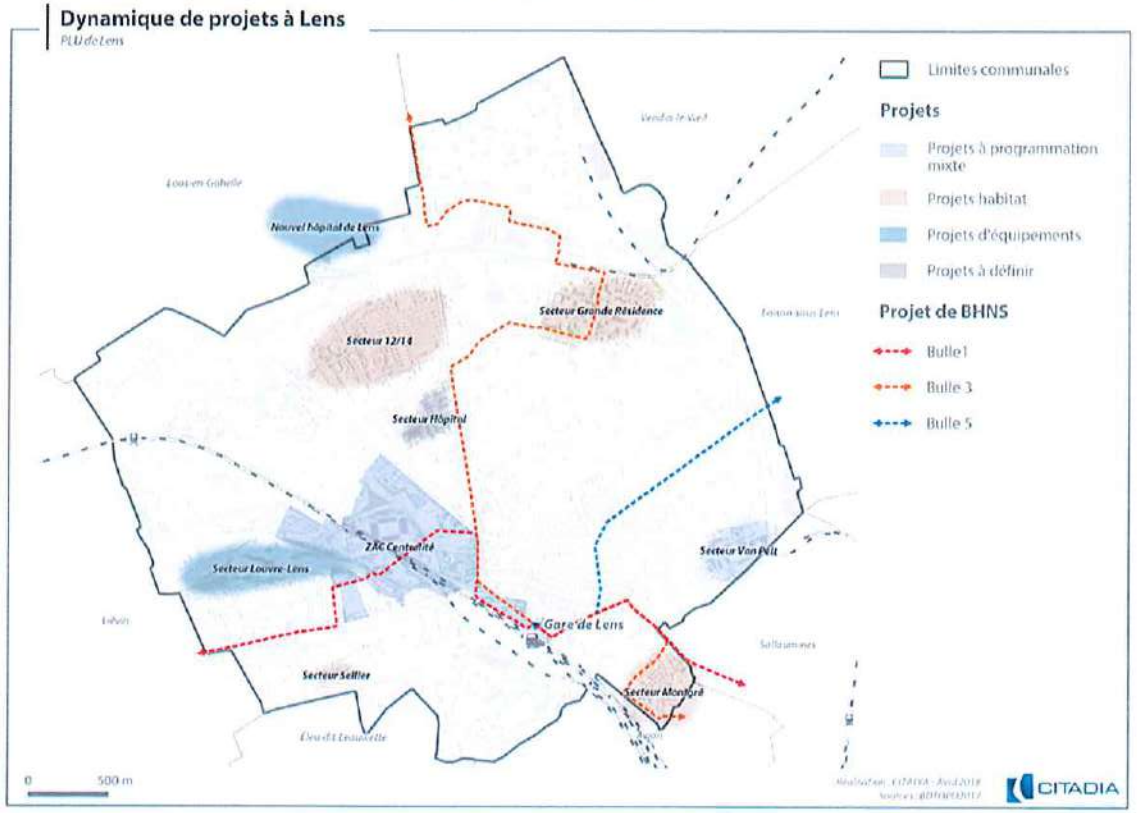

AVANT

APRES

Exemple de projet de réaménagement de voirie. Rue Paul Bert à Lens.
Source : bulles-tadao.fr

Axe 1 : Renforcer le rayonnement de la centralité lensoise au sein de l'aire urbaine

PLU de Lens

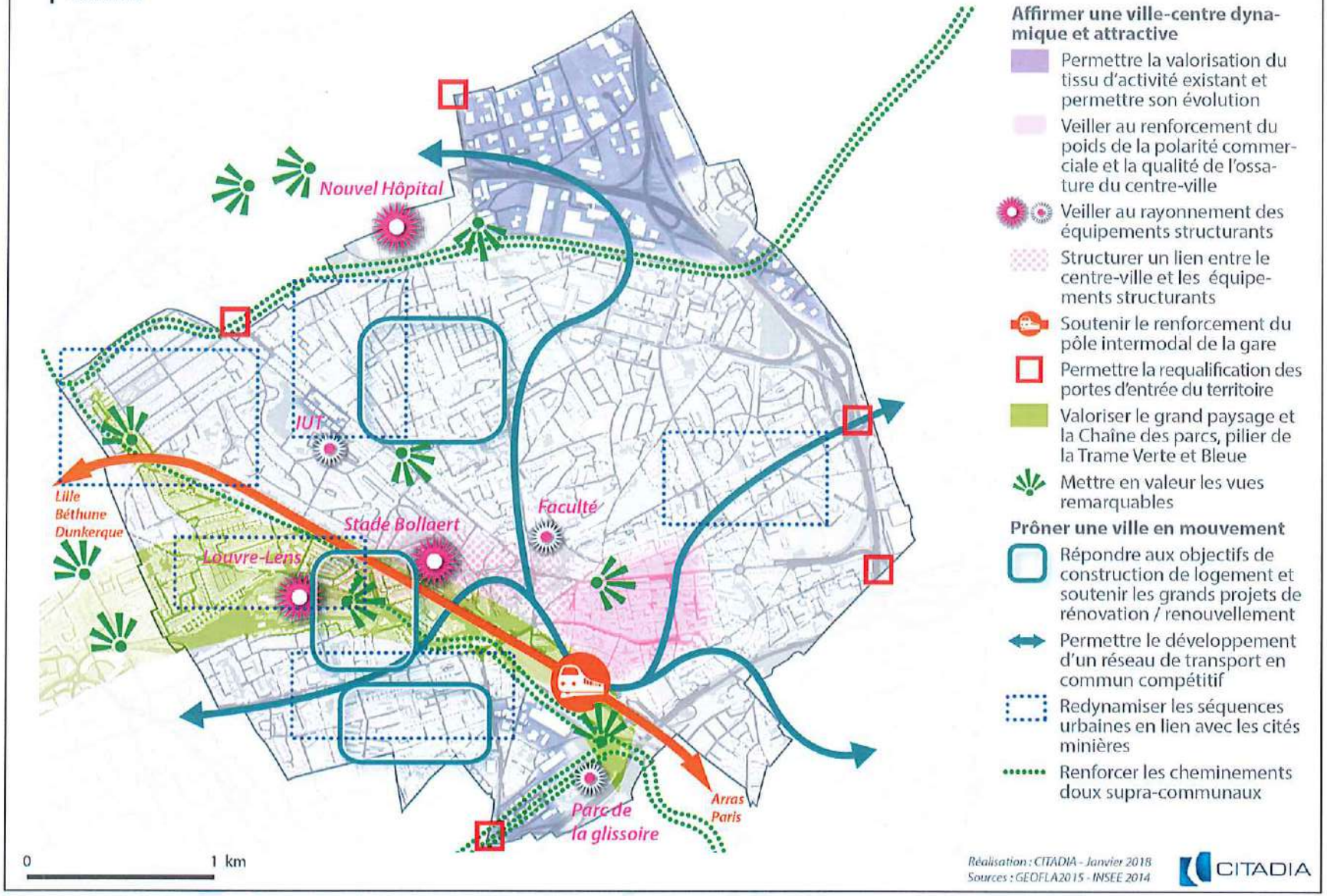

Axe 2 :

Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.1 Valoriser les marqueurs de l'identité lensoise et la diversité des ambiances

2.2 Articuler et connecter les pôles de vie

2.3 Encourager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une dynamique initiée sur le territoire

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.1 Valoriser les marqueurs de l'identité lensoise et la diversité des ambiances

- **Affirmer des entités urbaines de qualité et apaisées au sein du maillage bâti**
- **Valoriser le patrimoine local, en particulier le patrimoine minier remarquable**
- **Accompagner la réhabilitation et la rénovation du bâti pour adapter le parc aux nouveaux besoins des habitants**

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.1 Valoriser les marqueurs de l'identité lensoise et la diversité des ambiances

- **Affirmer des entités urbaines de qualité et apaisées au sein du maillage bâti**

Le quartier de la Grande Résidence, des bâtiments d'habitat collectif marqueurs du paysage et des espaces publics larges – Source : Even conseil

Des zones d'activités végétalisées (La Croisette, au nord) – Source : Even conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.1 Valoriser les marqueurs de l'identité lensoise et la diversité des ambiances

- **Valoriser le patrimoine local, en particulier le patrimoine minier remarquable**

Des éléments remarquables, témoignant d'un héritage minier – Sources: Even Conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.1 Valoriser les marqueurs de l'identité lensoise et la diversité des ambiances

- **Accompagner la réhabilitation et la rénovation du bâti pour adapter le parc aux nouveaux besoins des habitants**

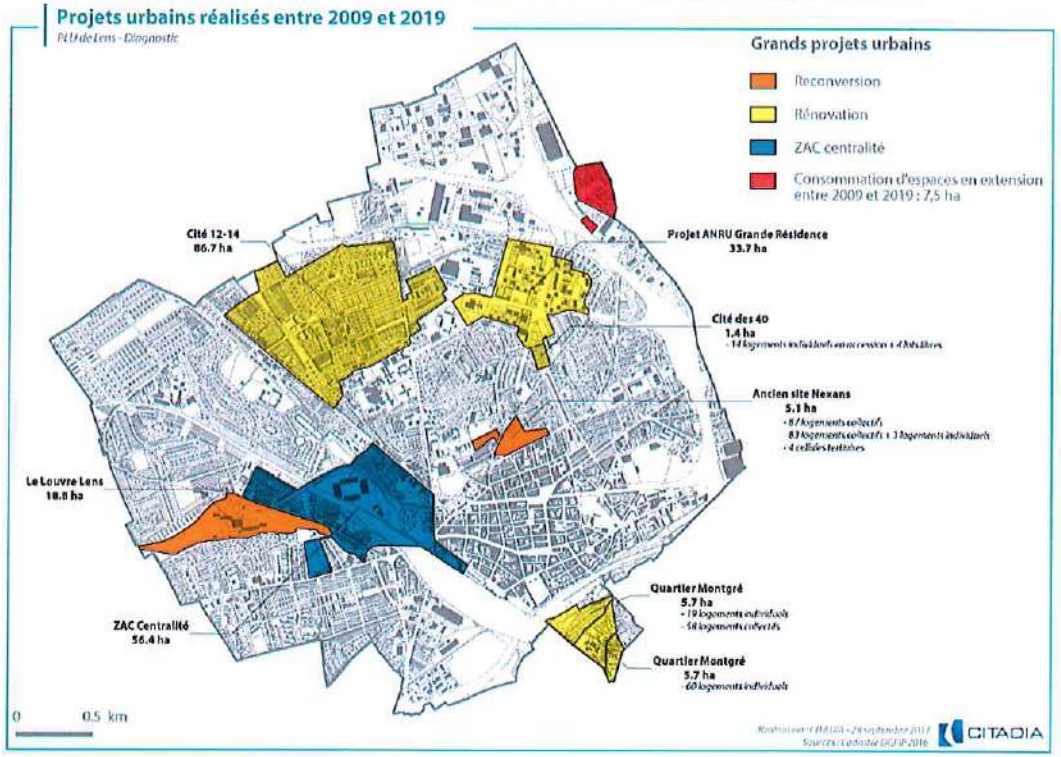

Habitat collectif récent et aménagements végétaux, rue Pierre Bayle – Source : Even conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

PLU de Lens

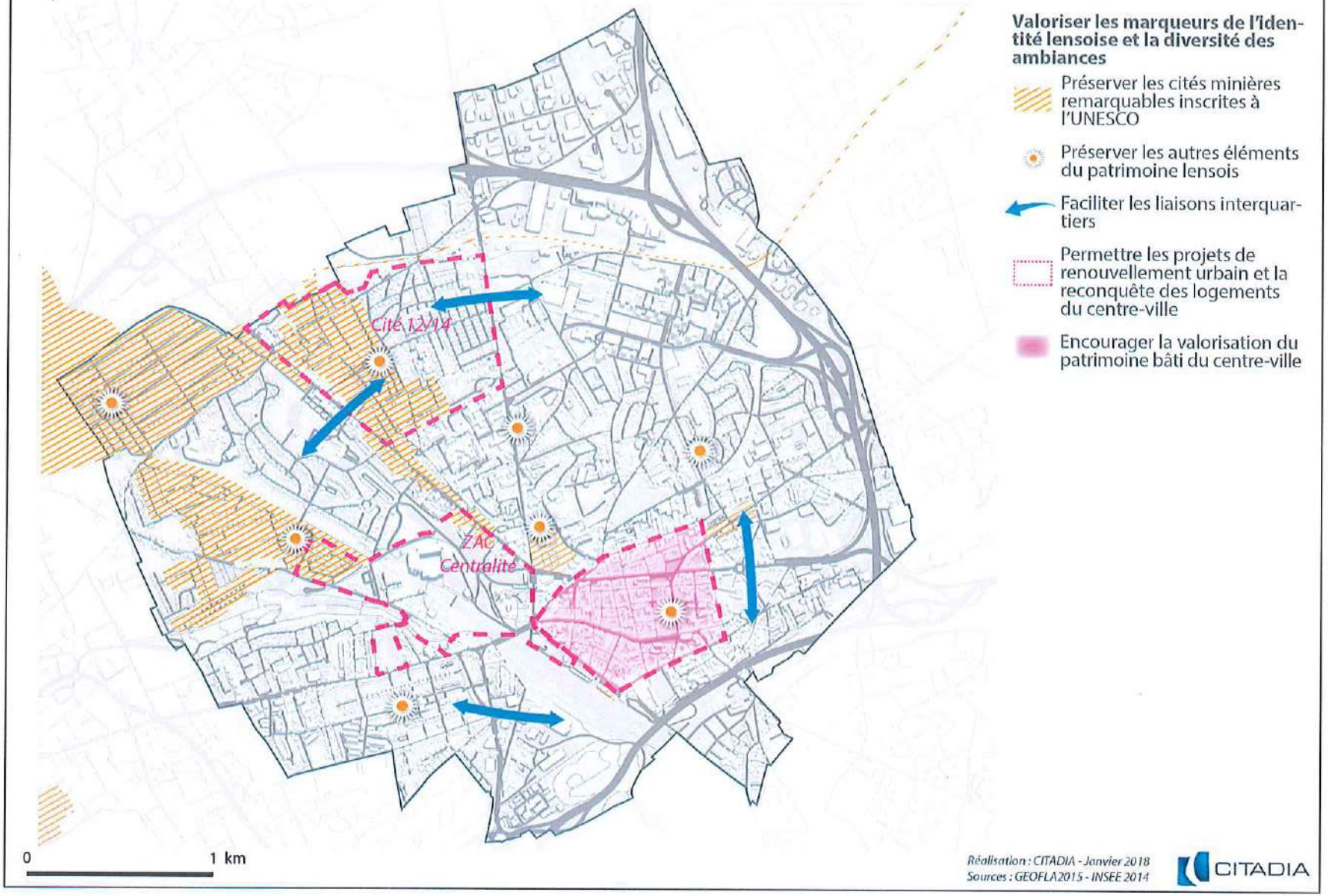

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.2 Articuler et connecter les pôles de vie

- **Affirmer les pôles de quartiers**
- **Assurer le fonctionnement en réseau des différentes entités en facilitant les modes alternatifs de déplacement**
- **S'appuyer sur une trame de continuités écologiques, fédérant l'ensemble des quartiers**

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.2 Articuler et connecter les pôles de vie

- **Affirmer les pôles de quartiers**

Le quartier de la Grande Résidence, des bâtiments d'habitat collectif- Source : Even conseil

Une diversité de bâtis d'intérêt patrimonial alignés sur la rue, Boulevard Emile Basly – Source : Even conseil

Des quartiers pavillonnaires , rue des mimosas – Source : Even conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.2 Articuler et connecter les pôles de vie

- **Assurer le fonctionnement en réseau des différentes entités en facilitant les modes alternatifs de déplacement**

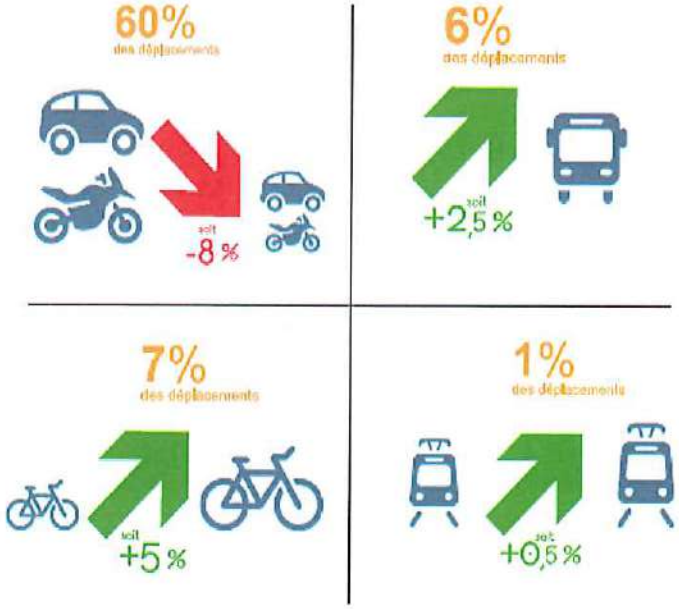

Objectifs du PDU du SMT Artois-Gohelle

2014 : seulement 7,7 km de linéaires routiers aménagés

A horizon 2020 :

- 25 km de pistes cyclables
- Mise en place d'un plan vélo
- Mise en place d'un plan piéton

Source SMT Artois Gohelle

Source : tadao.fr

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.2 Articuler et connecter les pôles de vie

- **S'appuyer sur une trame de continuités écologiques, fédérant l'ensemble des quartiers**

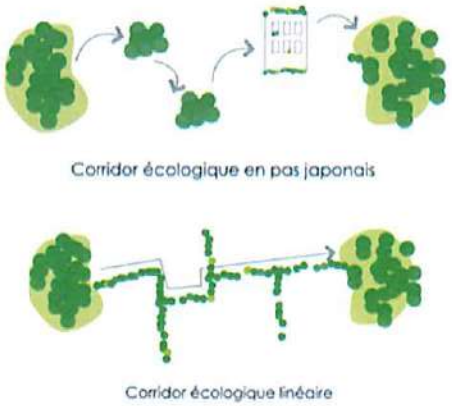

Type de corridors en milieu urbain (source : Even Conseil)

→ la marche à pied : deuxième mode de déplacements le plus utilisé dans l'agglomération
→ plus de 76% des déplacements de moins de 1 km sont faits à pied.

Des cheminements doux au sein des cités minières (à gauche) et des itinéraires cyclables intercommunaux permettant la découverte des aménités paysagères (milieu et à droite) – Source : Even conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.3 Encourager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une dynamique initiée sur le territoire

- **S'inscrire dans la transition énergétique en limitant les consommations et en poursuivant le développement des autres sources d'énergie**
- **Garantir une gestion durable des ressources**
- **Assurer un cadre de vie environnemental de qualité pour les Lensois**

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.3 Encourager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une dynamique initiée sur le territoire

- **S'inscrire dans la transition énergétique en limitant les consommations et en poursuivant le développement des autres sources d'énergie**

En haut: Panneaux solaires photovoltaïques sur des maisons individuelles à Lens

En bas: La centrale biomasse de Lens

- Source : Ville de Lens

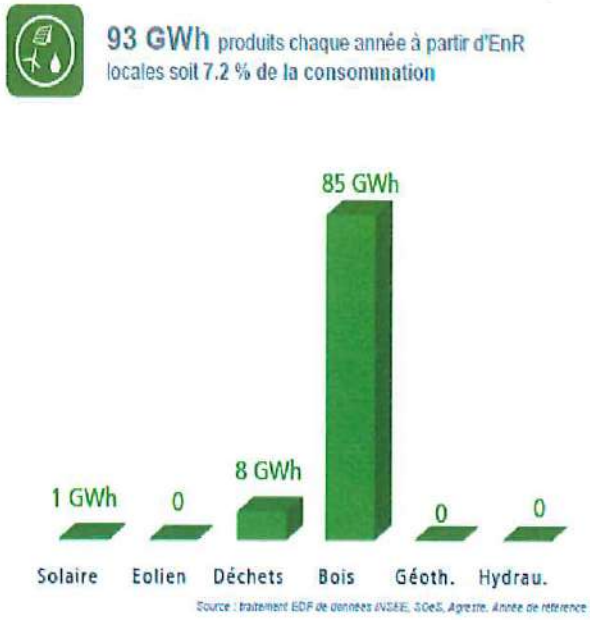

Production énergétique du territoire Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle (EDF)

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.3 Encourager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une dynamique initiée sur le territoire

- **Garantir une gestion durable des ressources**

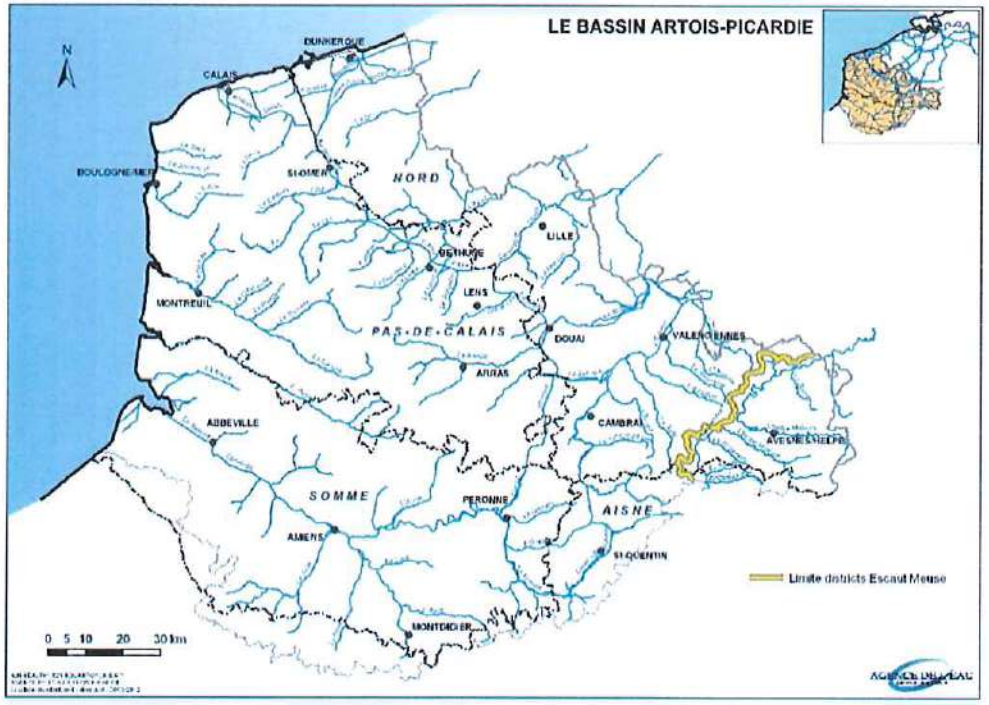

← Réseau hydrographique du bassin versant Artois-Picardie – Source : Agence de l'eau Artois-Picadie

↓ Noues paysagères à l'IUT de Lens – Source : Université de l'Artois

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

2.3 Encourager la transition écologique et énergétique dans le cadre d'une dynamique initiée sur le territoire

- **Assurer un cadre de vie environnemental de qualité pour les Lensois**

Le parc de la Glissoire, un intérêt écologique en même temps qu'une aménité pour le cadre de vie des habitants (source : Even Conseil)

Une présence importante du végétal dans la ville, perceptible depuis le lointain – Source : Even conseil

Axe 2 : Promouvoir une ville durable au service de ses habitants

PLU de Lens

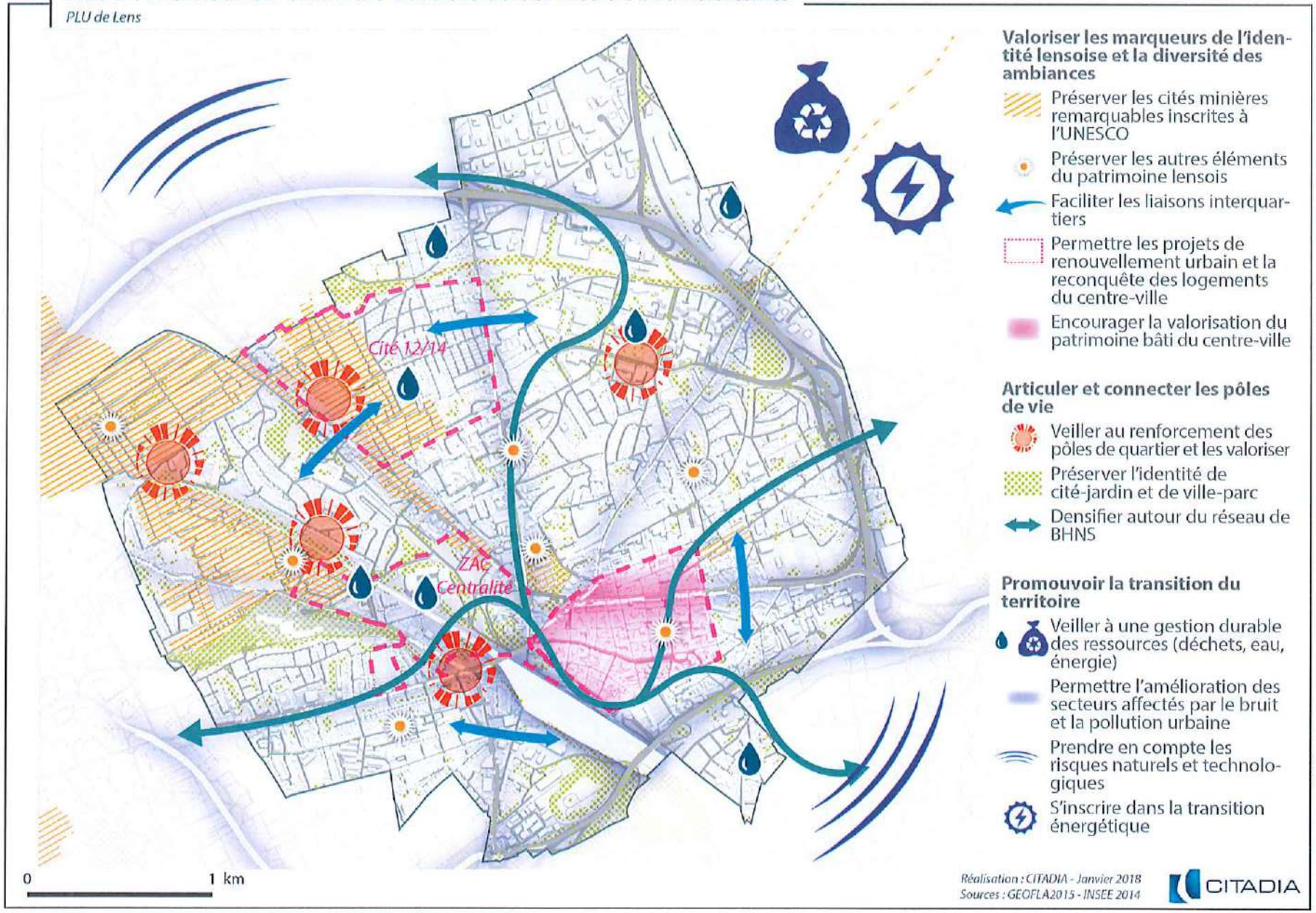

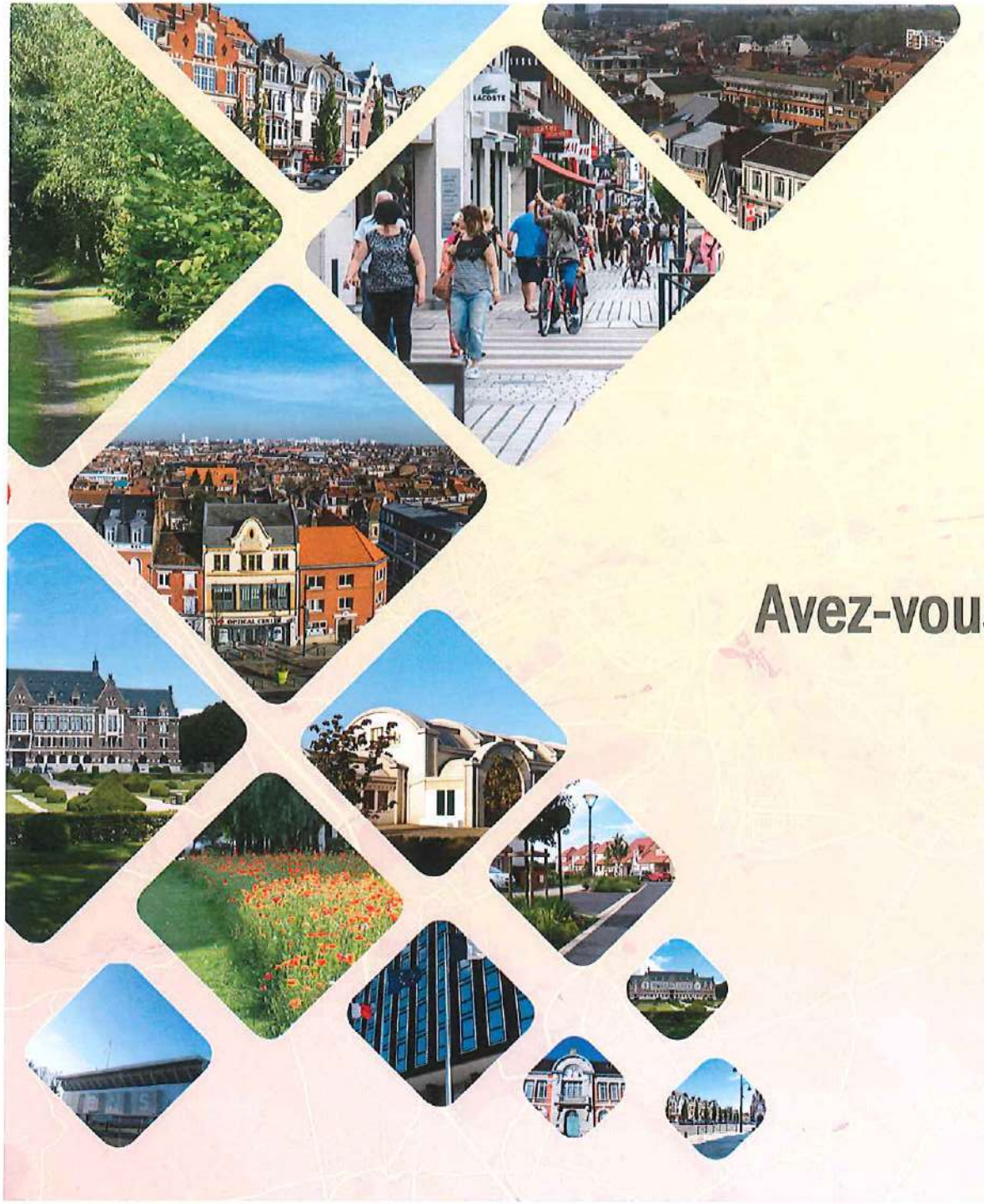

Avez-vous des questions ?

Les prochaines échéances

CONCERTER

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Quel état du territoire ?

Véritable photographie de la commune, il analyse ses atouts et contraintes sous tous les angles : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, etc.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Quel projet pour Lens à l'horizon 2030 ?

Pièce centrale du PLU, le PADD traduit les choix retenus par la Ville à partir des enjeux issus du diagnostic et les décline en orientations concrètes pour le développement futur de la commune.

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Quelles règles communes pour mettre en œuvre ce projet ?

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Il définit des zones délimitées dans un plan de zonage, qui précisent les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur.

LA VALIDATION

Avant l'approbation définitive du PLU, les personnes publiques associées à la démarche sont consultées une dernière fois et une enquête publique est organisée pour recueillir les derniers avis des Lensois.

APPROBATION DU PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le PLU devient légal et opposable après son approbation.

Conclusion

Merci pour votre participation !